



Octobre 2024

FLASH INFO

N°16

REORGANISATION DE L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION (AFA)

Créée par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite loi SAPIN II, l'AFA est un service à compétence nationale (SCN) rattaché au ministère de la Justice et à notre ministère via le Secrétariat Général (SG).

Il est chargé de lutter contre les atteintes à la probité (corruption, détournement de fonds, favoritisme...) mais également de conseil dans leur prévention. Son effectif actuel est de 58 agents essentiellement des A et A+.

Les contractuels représentent 39 % de l'effectif total.

Les missions de l'AFA concernent aussi bien le secteur public que le secteur privé (entreprises employant au moins 500 salariés et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 M€).

ORGANISATION ACTUELLE ET CONSTATS

L'AFA est composée aujourd'hui de :

- La sous-direction du conseil avec deux départements, l'un pour le secteur public et l'autre pour le secteur privé (15 agents) ;
- La sous-direction du contrôle avec deux départements, l'un pour le secteur public et l'autre pour le secteur privé (35 agents) ;

Et d'un Secrétariat général comprenant 8 postes.

Lors de sa prise de fonction fin août 2023, la nouvelle directrice a constaté un cloisonnement totalement hermétique entre les deux sous directions, ce qui engendre frustration, déperdition d'informations, doublon sur la fonction juridique et démotivation des agents.

S'y ajoute le constat que le risque corruptif entre 2017 et aujourd'hui a évolué. En effet, si le secteur privé a progressé sur la mise en place des dispositifs de conformité, le secteur public est en retard dans la mise en place de procédures permettant de détecter les atteintes à la probité.

La moitié des jugements pour corruption concerne le secteur public local. Par ailleurs, le risque de corruption des fonctionnaires de la justice, des douanes, de la police/gendarmerie et de l'administration pénitentiaire augmente avec le développement des trafics de drogue.

NOUVELLE ORGANISATION

Par cette réorganisation à effectif constant, la nouvelle directrice souhaite :

- Développer l'agilité pour compenser la faiblesse des effectifs ;
- Permettre aux agents de faire à la fois du contrôle et du conseil afin d'enrichir leurs parcours professionnels ;
- Alimenter la fonction de conseil par les résultats des opérations de contrôle.

Ainsi, cette nouvelle organisation prévoit :

- Une sous-direction des acteurs économiques avec un département du contrôle et un département du conseil comprenant 22 postes ;
- Une sous-direction des acteurs publics avec un département « secteur public local » et un département « acteurs étatiques, associations et fondations d'utilité publique » comprenant 18 postes.
Chaque département réalisera à la fois du contrôle et du conseil ;
- Un cabinet rattaché à la directrice comprenant 10 postes ;
- Un pôle métier composé de 3 secteurs (international, pôle juridique et Observatoire des atteintes à la probité) comprenant 8 postes.

Pour conclure sa présentation, la directrice souhaite que cette réorganisation ouvre l'AFA vers l'extérieur, permette de lutter plus efficacement contre la corruption, donne plus de visibilité à l'agence et redonne du sens au travail de ses collaborateurs.

LE POINT DE VUE DE L'UNSA CEFI

L'UNSA Cefi déplore le manque d'effectifs accordés à ce service dont les missions sont primordiales.

Nous serons vigilants à ce que la charge de travail des agents, déjà très conséquente, n'augmente pas.

Nous constatons une nouvelle fois l'importance du turnover et déplorons malheureusement que les promesses d'embaucher davantage de fonctionnaires faites en 2023 n'ont pas été suivies d'effet. La part des contractuels s'est encore accentuée et le fait qu'ils soient tous en CDD ne contribue pas à stabiliser les effectifs.

Nous soulignons que les fonctions de responsable des ressources humaine et d'assistante de prévention sont incompatibles.

Enfin, l'UNSA Cefi attend que cette réorganisation soit l'occasion de résoudre les sujets bâtimentaires comme l'isolation phonique, la climatisation, le chauffage...

Retrouvez nos informations,
sur notre site



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédéc 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr